

## Relations école/famille

**Réf. :** – Circulaire n°86-256 du 09/09/86.  
– Loi d'orientation 10.07.89.

La réussite scolaire des élèves tient pour beaucoup au rapport que l'enfant entretient avec l'école et le savoir en terme d'implication, de motivation, de mobilisation ou d'engagement. De ce point de vue ce rôle incitatif des parents et de l'éducation familiale ne peut être négligé. L'engagement d'un enfant dans les apprentissages découle d'une intériorisation progressive du projet éducatif que l'on a élaboré pour lui, au sein de la famille comme dans l'école.

C'est pourquoi je rappelle combien il est nécessaire que les parents soient associés au projet fait pour l'élève dans l'école. Cela nécessite une réflexion sur plusieurs points que je souhaite rappeler :

**Lisibilité de l'école** sur les programmes qu'elle met en œuvre, sur les objectifs prioritairement poursuivis dans chaque cycle, sur le projet d'école et les projets des classes qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés par l'équipe enseignante.

**Information** fournie aux familles sur la vie dans l'école, le "vivre ensemble" et le règlement instauré pour mieux vivre en collectivité.

**Rencontres régulières** en début et au cours de l'année scolaire afin d'instaurer une communication faite de confiance et de respect mutuel :

- rencontres sur les évaluations nationales, les livrets scolaires, les résultats des élèves (en particulier pour les plus fragiles).
- explicitation autour du règlement intérieur de l'école.
- mise en place d'un cahier de liaison école-famille (différent du cahier de texte de l'élève).
- rencontres conviviales sur des projets artistiques : chorale, théâtre, vidéo de sorties...
- organisation des rencontres dans un cadre adapté : des échanges constructifs et positifs requièrent que parents et enseignants aient un lieu favorable à l'échange : salle de classe hors présence des élèves, bureau du directeur, salle des maîtres...

Je sais que vous êtes tous attentifs et sensibles à la qualité et à la régularité de la communication avec les familles. Le document INRP ([www.inrp.fr](http://www.inrp.fr)) vous apportera si nécessaire des informations complémentaires.

Comptant sur votre vigilance et votre implication.